

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **15 FEV. 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 février 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-07

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

SOUTIEN AUX SPORTIFS
DE HAUT NIVEAU –
ANNEE 2019

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à Mme ROUCHON à partir du N° 2019-06), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TAKI à partir du N° 2019-11), Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. PETIT jusqu'à élection secrétaire de séance incluse), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CRESPIY jusqu'au N° 2019-05 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. DIALLO), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK jusqu'au N° 2019-05 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL jusqu'au N° 2019-07 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à Mme MAINAND), Mme ROQUES (par proc. à Mme CARRET), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : A. TAKI

La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives permet aux collectivités territoriales d'apporter leur concours au développement du sport de haut niveau aux côtés de l'État, des associations et des fédérations sportives.

La Ville de Caluire et Cuire a décidé de soutenir les sportifs de haut niveau locaux en proposant une aide financière.

De son côté, le sportif devra participer à certaines actions que la Ville sera amenée à mettre en œuvre.

Il est donc attendu a minima une participation au titre de l'année 2019 :

- à la cérémonie des « Trophées des sports » organisée par la Ville,
- à des séances d'échanges avec les enfants des écoles de la commune, notamment dans le cadre des activités périscolaires et du Conseil Municipal d'Enfants,
- à la mise en œuvre et à la valorisation d'un parcours sportif physique ou virtuel mis en place par la Ville.

En outre, le sportif devra porter le plus souvent les couleurs de la Ville durant les entraînements et compétitions.

Par délibération n° 2016-81 en date du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif et une convention de parrainage type.

Pour rappel, les critères d'attribution de l'aide sont :

- Catégorie Elite (A) : 2 500 € - Sportifs de haut niveau figurant sur la liste arrêtée par le Ministère des sports au 1^{er} novembre 2018 et qui sont licenciés dans un club sportif caluirard ou qui ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire.
- Catégorie Relève (B) : 2 000 € - Sportifs de haut niveau figurant sur la liste arrêtée par le Ministère des sports au 1^{er} novembre 2018, qui sont licenciés dans un club sportif caluirard et qui ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire.
- Catégorie Espoir (C) : 1 500 € - Sportifs espoirs figurant sur la liste arrêtée par le Ministère des sports au 1^{er} novembre 2018, et qui relèvent des catégories espoir dans leur discipline sportive, qui sont licenciés dans un club sportif caluirard et ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire.

Pour 2019, sept athlètes correspondent aux critères selon la répartition suivante :

En catégorie Elite (catégorie A) - 2 500 € :

Hugo BOUCHERON - Aviron

En catégorie Relève (catégorie B) - 2 000 € :

Timothée GUERINOT - Aviron

Adrien HEINRICH - Aviron

Mathieu BOUCHER - Hockey

Martin RIOS - Hockey

En catégorie Espoir (catégorie C) - 1 500 € :

Kenwood FONTAINES - Handball

Paul BARBANT – Athlétisme (handisport)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 contre,

- APPROUVE

l'attribution d'une aide financière pour l'année 2019 aux athlètes cités ci-dessus conformément aux critères définis,

- DIT

que les crédits correspondants seront imputés au compte nature 6745 de l'exercice budgétaire en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

15 FEV. 2019

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.